

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mercredi 27 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents: Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Monsieur Alexis DANAUS

Absents excusés:

Représentés :

D_023_2025

OBJET : Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du PALULOS : Rénovation énergétique de deux bâtiments communaux

Le Maire,

* donne lecture aux membres du Conseil Municipal, de l'audit réalisé par la Société E.M.S de Malijai qui présente plusieurs scénarios possibles avec un coût et un résultat final plus ou moins satisfaisant. Le scénario N° 5, présentant le meilleur ratio coût/gain énergétique a été retenu, pour un montant de travaux de 58 071.00 € H.T auxquels s'ajoutent les frais de l'audit (5 260.00 € HT) et la maîtrise d'œuvre (8 041.00 € HT). Les travaux préconisés par le scénario 5 sont :

- L'installation d'une pompe à chaleur couplée à un ballon d'eau chaude sanitaire thermodynamique ;
- L'isolation du rampant et l'isolation extérieure ;
- Le changement de la porte d'entrée ;
- Le cloisonnement de la cave.

Ces travaux permettront de passer d'une classe énergétique F à une classe énergétique C.

Le montant total de l'opération de 71 372.00 € H.T, comprenant les travaux, l'audit et la maîtrise d'œuvre. Il peut être financé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT - OPÉRATION	MONTANT	TAUX
Total	71 372.00 €	100 %
Fonds vert 2024 (obtenu)	35 686,00 €	50 %
PALULOS	21 411,60 €	30 %
Autofinancement	14 274,40 €	20 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1/ APPROUVE : La proposition ;

2/ APPROUVE : Le plan de financement détaillé comme ci-dessus ;

3/ SOLLICITE : La subvention correspondante de l'État au titre d'un financement PALULOS.

par vote:
pour:11
contre:0
Abstention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

